

AMENDEMENTS À UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE DU CHANCELIER

Numéro : A-240

Objet : MOTIFS DE RETRAIT D'UN ÉLÈVE DES EFFECTIFS SCOLAIRES

I. Description de l'objet et du propos du texte proposé à l'examen.

La Disposition réglementaire A-240 du Chancelier énonce les règles et principes de transfert et de retrait des effectifs des élèves des établissements scolaires publics de la Ville de New York. La version précédente de ce texte, datée du 5 septembre 2000, sera modifiée de la manière suivante : (1) y figure désormais : la distinction entre un transfert entre établissements scolaires et le retrait d'un élève des effectifs scolaires ; (2) dans la description de chaque type de retrait d'un élève des effectifs scolaires, y est ajoutée : l'obligation de vérifier le motif invoqué du retrait ; (3) y est précisée : l'obligation de conserver les pièces justifiant ce qui fonde le retrait des effectifs ou transfert d'un élève conformément aux instructions sur les transferts, retraits des effectifs scolaires et délivrance du diplôme de fin d'étude ; (4) y est ajoutée : l'obligation de scolariser en Kindergarten les enfants dont l'anniversaire des cinq ans tombe l'année civile de l'admission, à moins que leurs parents respectifs choisissent de les inscrire en premier grade l'année scolaire qui suit celle en cours ; (5) y sont actualisés : la dénomination des fonctions et bureaux pour correspondre aux structures actuelles du Département de l'Éducation.

II. Renseignements pour savoir comment se procurer le texte intégral de la disposition réglementaire proposée.

Le texte intégral de cette Disposition réglementaire et de ses amendements est publié sur la page d'accueil du site internet de la Commission sur la Politique d'Éducation (Panel for Educational Policy - PEP) à : <http://schools.nyc.gov/AboutUs/leadership/PEP/publicnotice/2012-2013/August21Regulations>

III. Nom, bureau, adresses postale et électronique, et numéro de téléphone du ou de la représentant(e) du district urbain, qui connaît bien le document en passe d'être examiné et peut fournir des informations sur ce dernier.

Nom : Kim Suttell
Bureau : Office of Safety and Youth Development
Adresse : 52 Chambers Street, Room 414, New York, NY 10007
Email : RegulationA-240@schools.nyc.gov
Téléphone : 212-374- 6836

**IV. Date, heure et lieu de la réunion de la Commission sur la Politique d'Éducation
(Panel for Educational Policy - PEP) au cours de laquelle la Commission votera sur le texte
proposé.**

21 août 2013 à 18 h 00
Murry Bergtraum High School for Business Careers
411 Pearl Street, Manhattan, NY 10038